

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 13 juillet 2020 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et l'association Citoyenneté active pour organiser, dans le cadre des activités de l'espace jeunesse, des ateliers de danse le 13, 16, 17, 20, 24, 27 et 30 juillet 2020 (280,00 €).
2.	Un contrat entre la ville et la société Agence N pour un spectacle de magie le 10 juillet 2020 à l'école maternelle Pauline Kergomard (300,00 €_ environ cinquante enfants y ont participé dont un groupe d'enfants du centre M. MEGREZ).
3.	Un contrat entre la ville et la société Edfun (BRICKSCOLL) pour une animation legos le 18 et le 20 août 2020 au centre de loisirs maternelle Suzanne Buisson et au centre de loisirs élémentaire Aime Césaire (600,00 €_une vingtaine d'enfants présents dans chaque centres de loisirs).
4.	Un contrat entre la ville et la société Agence N pour un spectacle de magie le 25 août au centre de loisirs primaire Aime Césaire (300,00 €).
5.	Un contrat entre la ville et l'association Harpo Mélusine pour un concert au parc Pinel, le 14 juillet 2020 (1000,00 €_ environ 200 personnes étaient présentes au parc).
6.	Un contrat entre la ville et la Compagnie La Mariole pour un concert des Balochiens, au parc Pinel, le 14 juillet 2020 (3644,00 €_ environ 200 personnes étaient présentes au parc le soir).
7.	Un contrat entre la ville et la société MERE GRAND pour un concert de SWINGO MUSETTE, au parc Pinel, le 14 juillet 2020 (1 371,50 €_environ 200 personnes étaient présentes au parc).
8.	Un contrat entre la ville et la société Eurobackline pour la sonorisation du conseil municipal d'installation et la sonorisation du discours aux monuments aux morts le juillet 2020 (5 164,80 €).
9.	Un contrat entre la ville et la société AZUREMENT pour un spectacle « LA FEE TCHOUPATCHOUP EST AMOUREUSE » au centre de loisirs Benoit Malon, le 4 août 2020 (520,00 €_35 enfants y ont assistés).
10.	Un contrat entre la ville et LiMo Conception pour la réalisation d'un clip vidéo de la journée du 4 juillet 2020 : Conseil municipal d'installation, hommage au monument aux morts, pot au parc Pinel (400,00 €).
11.	Un contrat entre la ville et la société Eurobackline SARL pour l'organisation de la technique son et lumière des concerts du 14 juillet 2020, au parc Pinel (3 756,00 €_ environ 200 personnes y ont participées).
12.	Un contrat entre la ville et la Compagnie les Buveurs de thé pour l'organisation d'une « Sieste acoustique et poétique » au parc Pinel, le 14 juillet 2020 (800,00 €_environ 50 personnes y ont participées).
13.	Un contrat entre la ville et l'association Ethno Rythmo pour l'organisation d'un concert de blues, au parc Pinel, le 18 juillet 2020 (700,00 €_une centaine de personnes y ont participées). Le chanteur anime également des ateliers guitare au centre social.
14.	Un contrat entre la ville et monsieur Karim CHAIB « Karimba » pour organiser un spectacle pour les enfants « Les musiques autour du monde », le 30 juillet 2020 au centre de loisirs Benoit MALON (800,00 €_une soixantaine d'enfants issus des centres de loisirs Mohamed MEGREZ, Pauline KERGOMARD et Jean ZAY y ont participées).
15.	Une convention entre la ville et la société Centre de Vacances CLAIR MATIN pour un séjour en pension complète « classe apprenantes », à Saint Paul en Chamblais, durant l'été 2020 (500,00 €_ du 9/08 au 15/08 il y a eu 15 enfants et du 26/07 au 1/08 il y a eu 14 enfants).

16.	Un contrat entre la ville et la société SWANK pour la projection du film « Wall-E » d'Andrew Stanton, à la médiathèque ECHO le 14 novembre 2020, à 15 heures (145,00 €_ programme de projections mensuelles de films dans l'auditorium à destination du public enfant. Les films sont sélectionnés par les professionnels du pôle cinéma de la médiathèque_50 personnes sont attendues).
17.	Un contrat entre la ville et l'association Anjos Guerreir'oss Paris Brasil pour l'organisation des ateliers capoeira au mois d'août 2020, à l'espace jeunesse (140,00 €_33 personnes y ont participées).
18.	Un contrat d'artiste entre la ville et monsieur Régis BENEDET, dans le cadre des Estivales, pour organiser un concert « Les Jazzdiniers » au parc Pinel le 25 juillet 2020 (129,46 €_100 personnes y ont assistées).
19.	Un contrat d'artiste entre la ville et monsieur Michel RUEZ, dans le cadre des Estivales, pour organiser un concert « Les Jazzdiniers » au parc Pinel le 25 juillet 2020 (137,92 € plus de 100 personnes y ont assistées).
20.	Un contrat d'artiste entre la ville et monsieur Pascal PERRIN, dans le cadre des Estivales, pour organiser un concert « Les Jazzdiniers » au parc Pinel le 25 juillet 2020 (121,15 € _ plus de 100 personnes y ont assistées).
21.	Un contrat d'artiste entre la ville et madame Claudine RIPPE, dans le cadre des Estivales, pour l'organisation d'un concert de jazz, au parc Pinel, le 15 août 2020. 200,00 €_ 80 personnes étaient).
22.	Un contrat d'artiste entre la ville et monsieur Christophe MATHIAS, dans le cadre des Estivales, pour l'organisation d'un concert de jazz, au parc Pinel, le 15 août 2020 (200,00 €_80 personnes étaient au présentes).
23.	Un contrat entre la ville et l'association La Jazzinière pour organiser le concert de Lana Gray Duo, le 1 ^{er} août dans le cadre des Estivales, au parc Pinel. 790,00 €_environ 100 personnes étaient au parc).
24.	Un contrat entre la ville la société ETHIC ETAPES pour un séjour hébergement en pension complète du 08 au 15 août 2020 (5 506,80 €_contrat réalisé suite à la commande municipale pour la mise en place de séjour. Taux de remplissage de 100 % soit 14 jeunes par séjour).
25.	Un contrat entre la ville la société ETHIC ETAPES pour un séjour hébergement en pension complète du 15 au 22 août 2020. 5476,80 €_Contrat réalisé suite à la commande municipale pour la mise en place de séjour. Taux de remplissage de 100 % soit 14 jeunes par séjour).
26.	Une convention signée entre la ville et le Département relative aux modalités de versement d'une aide exceptionnelle aux villes dans le contexte de la pandémie de Covid- 19 (10 000,00 €).
27.	Un contrat entre la ville et la société INOVAGORA pour l'installation, le paramétrage et la mise en ligne de la plateforme d'entraide aux usagers "Soyons solidaires" accessible à l'adresse suivante : lekremlinbicetre.soyons-solidaires.fr (420,00 €).
28.	Un contrat entre la ville et la société ABRIFETE 75/94 pour la location de matériel pour le forum des associations 2020 le 5 septembre au parc Pinel (8602,80 €).
29.	Un contrat de prestations entre la ville et la société Informatique et Communication Services pour assurer l'assistance informatique (hotline ou sur site), afin de résoudre des problèmes critiques, d'effectuer des migrations spécifiques, d'avoir des conseils sur de nouvelles technologies (2500,00 €).
30.	Une convention de prêt de matériel entre la ville et l'association l'ADASE pour une manifestation de l'association le 2 septembre 2020. (gratuit).
31.	Une décision d'exécuter d'office les mesures prescrites par arrêté n°2020-212 portant sécurisation de l'Hôtel Le Diplomate (Décision 2020-018).
32.	Une décision relative à une demande de paiement d'une amende et condamnation pécuniaire n°30009020 6175737816 (Décision 2020-019).
33.	Un contrat signé entre la ville et l'association l'Esprit du vent pour la décoration du Forum des Associations, le 5 septembre 2020, au parc Pinel (2124,70 €_équipe de 4 personnes pour gérer toute la décoration de la fête).
34.	Un contrat entre la ville et l'association loi 1901 Les MaKaBés, Fanfare de Médecine KB pour une prestation artistique « fanfare musicale des Makabés en déambulation, lors du Forum des Associations, le 5 septembre 202, au parc Pinel

	(650,00 €_15 musiciens _3700 personnes en fréquentation totale sur le Forum des Associations).
35.	Un contrat de prestation entre la ville et le prestataire Margaux OTHATSpour l'exposition de quinze œuvres dans le cadre des Journées Portes Ouvertes organisées par la ville, du 18 septembre au 18 octobre 2020 (550,00 €).
36.	Un contrat entre la ville la société et la société LA TRANSCRIPTION, pour la retranscription in extenso des séances des conseils municipaux (120,00 € l'heure_ re transcription et rédaction de l'enregistrement audio des séances du Conseil municipal. Engagement contractuel pour 12 retranscriptions des séances, à compter de septembre 2020 inclus).
37.	Marché public : Location maintenance balayeuse.
38.	Marché public : Maintenance installations clim médiathèque.
39.	Marché public : Aménagement Aire de Jeux Parc Pinel.
40.	Marché public : maintenance curative et préventive + acquisition matériels de cuisine.